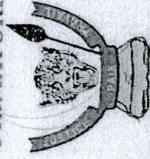


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 194/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 007/DIRCAB/CGPMP/PR/2023, conclu avec la Présidence de la République, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million cent soixante mille trois cent soixante-quatre, douze centimes (USD 1 160 364,12) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains huit mille cent vingt-deux, cinquante-cinq centimes (USD 8 122,55), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/10/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAZI

Directeur Général